



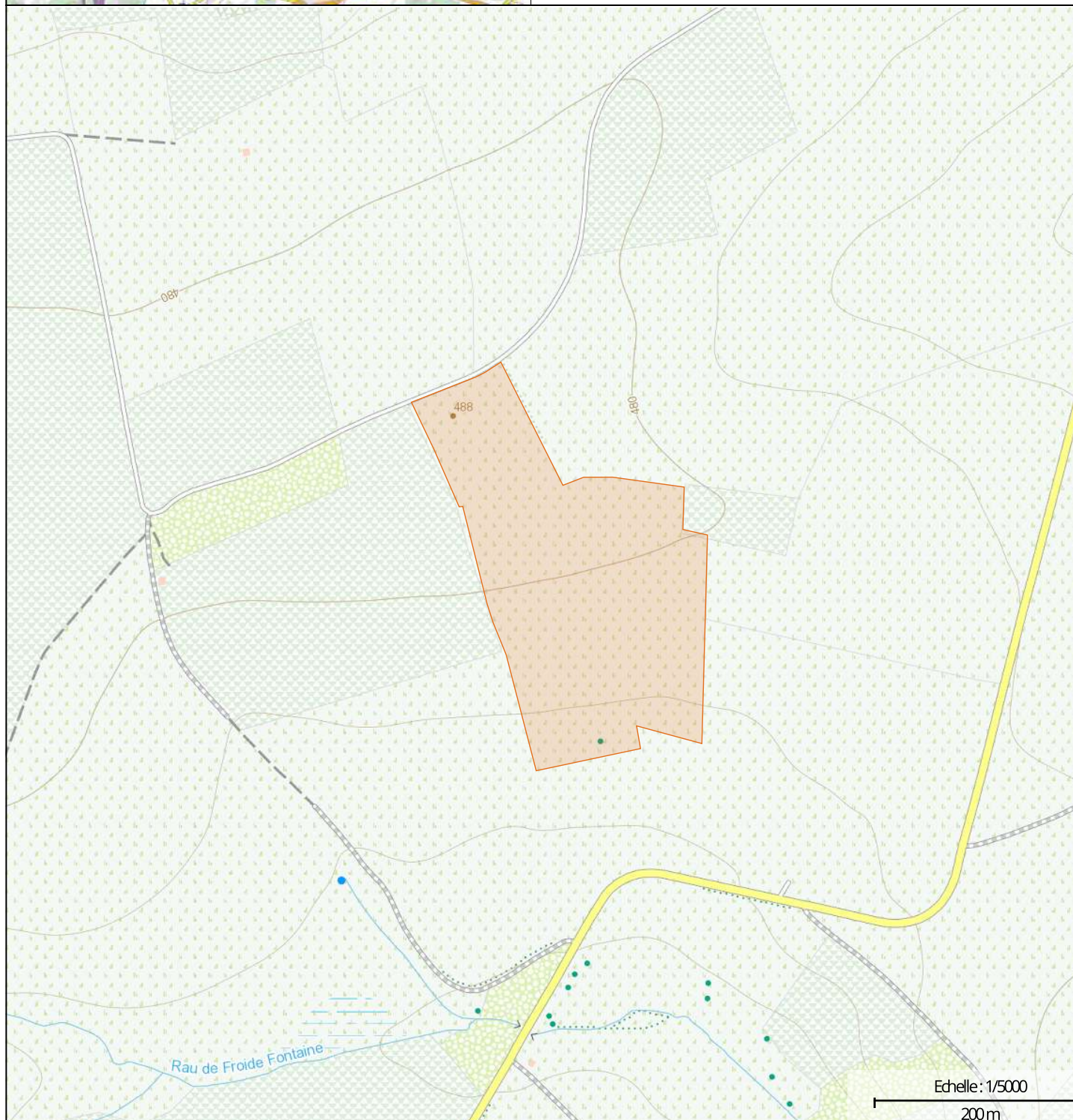
LOCALISATION

Commune : Vaux-sur-sûre
 Coordonnées : Lat 49°53'37" Lon 5°34'34"
 Lieu-dit : Bosserau

PARCELLE FORESTIÈRE

Parcelle : LOT 49
 Superficie approximative : 5,47 ha

PROPRIÉTAIRE(S)

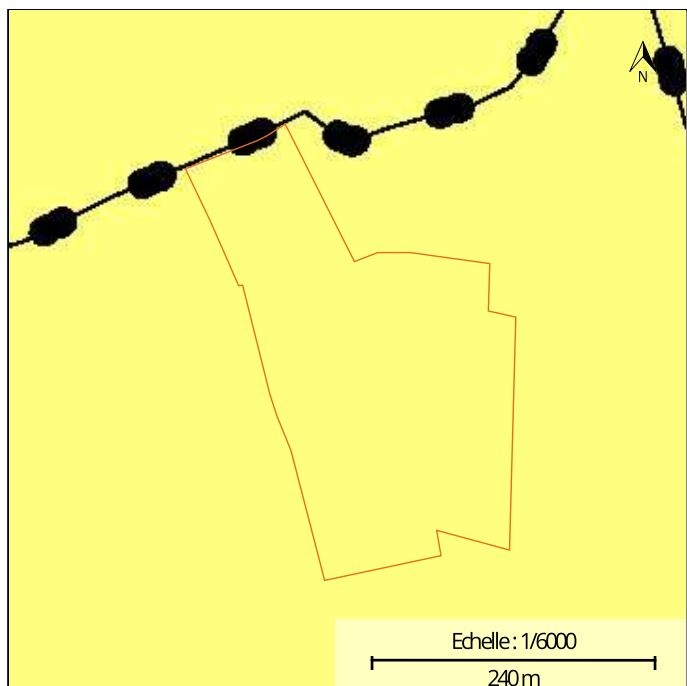




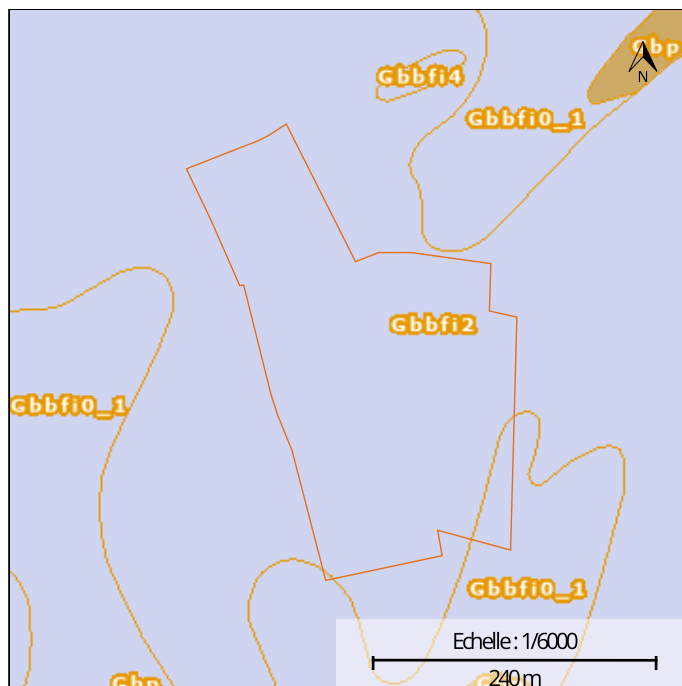
Photographie aérienne infrarouge (SPW)



Natura 2000



Plan de secteur



Types de sols

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RÉGION BIOCLIMATIQUE : Ardenne centro-orientale

TYPES DE SOLS :

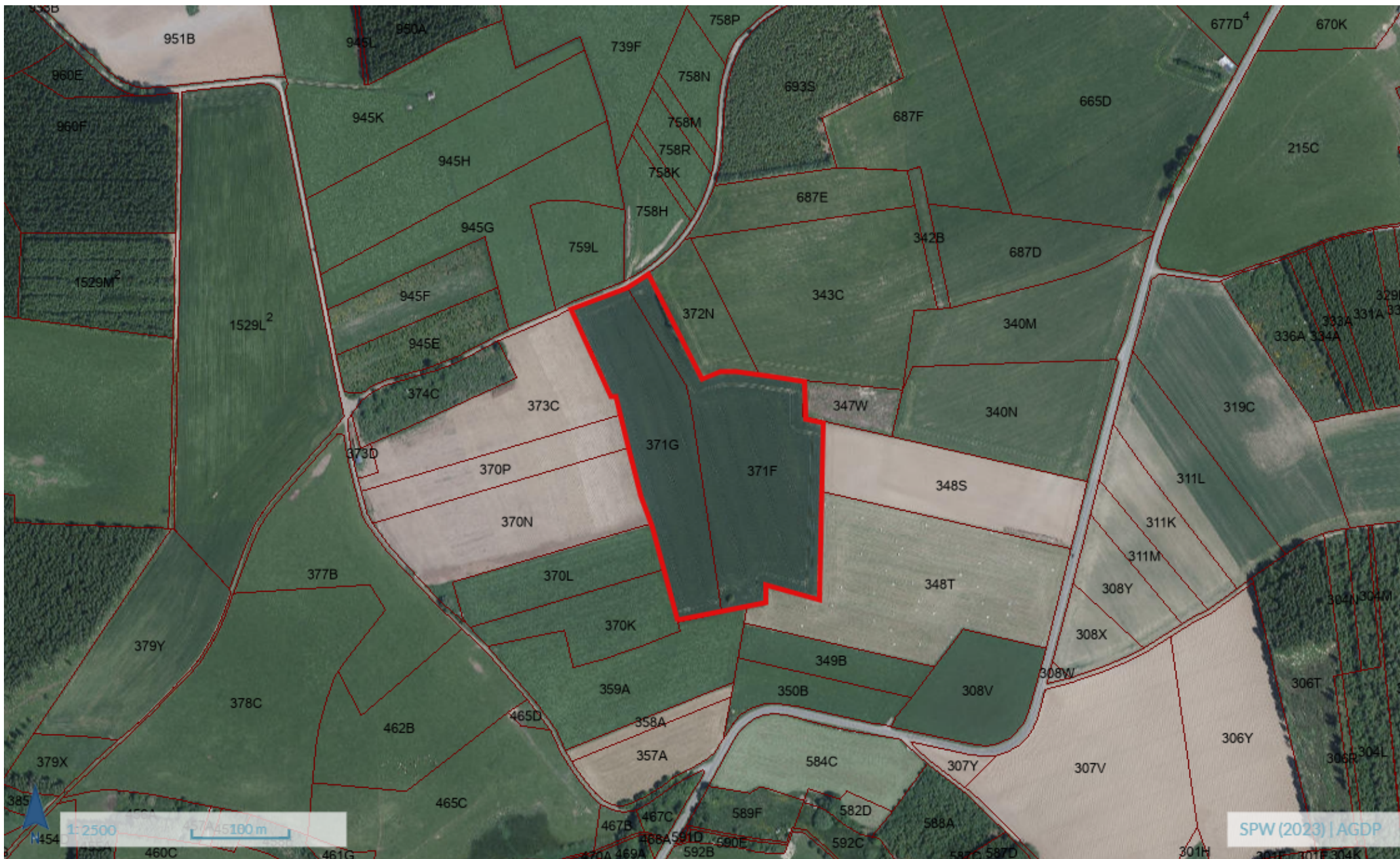
CODE	DESCRIPTION
Gbbfi0_1	Sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable
Gbbfi2	Sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable

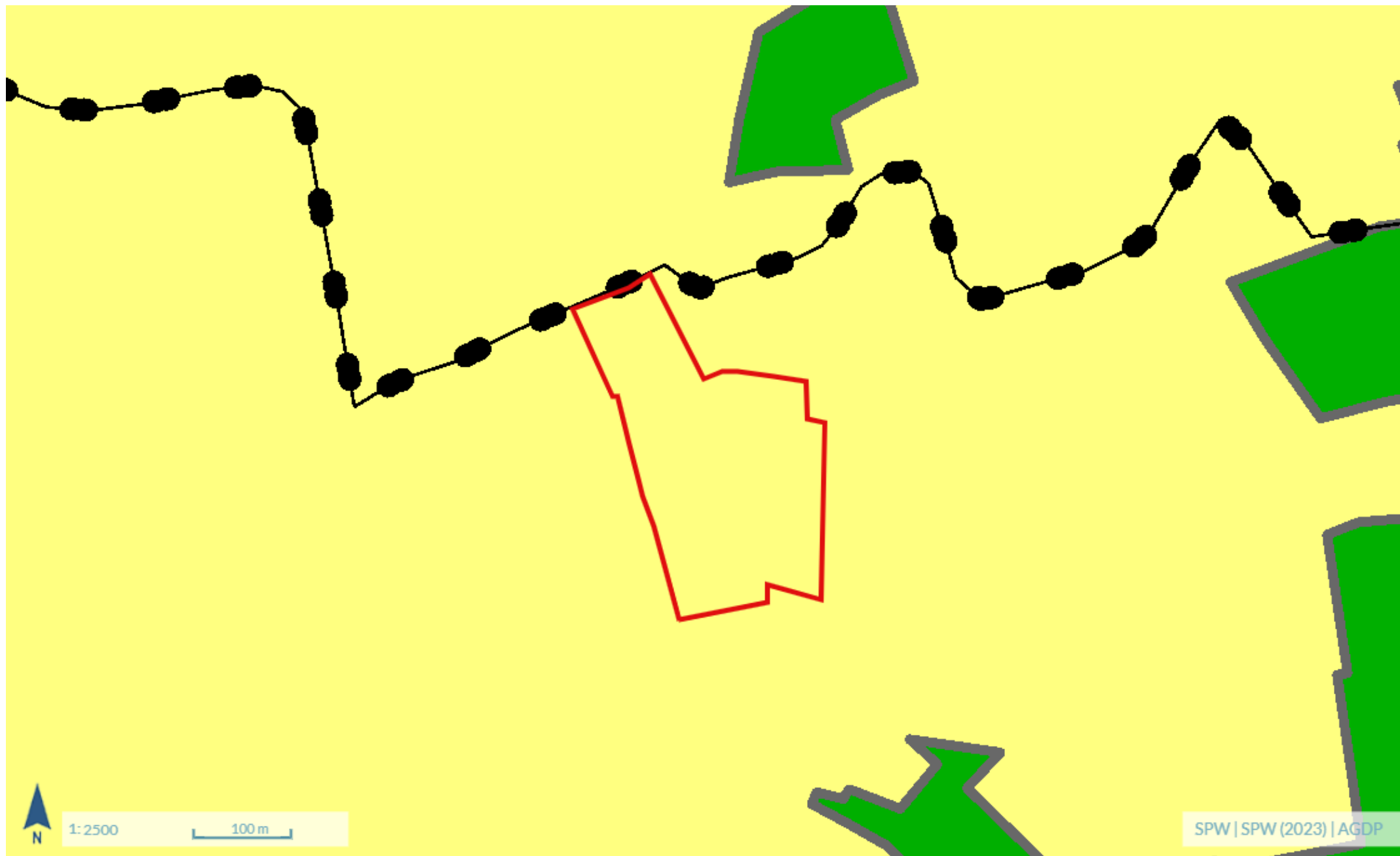
NATURA 2000 : Non concernée



Géoportail de la Wallonie

LOT 49 - GPS: Long 5,57480 - Lat 49,89504







Géoportail de la Wallonie

LOT 49 - GPS: Long 5,57480 - Lat 49,89504





Géoportail de la Wallonie

LOT 49 - GPS: Long 5,57480 - Lat 49,89504





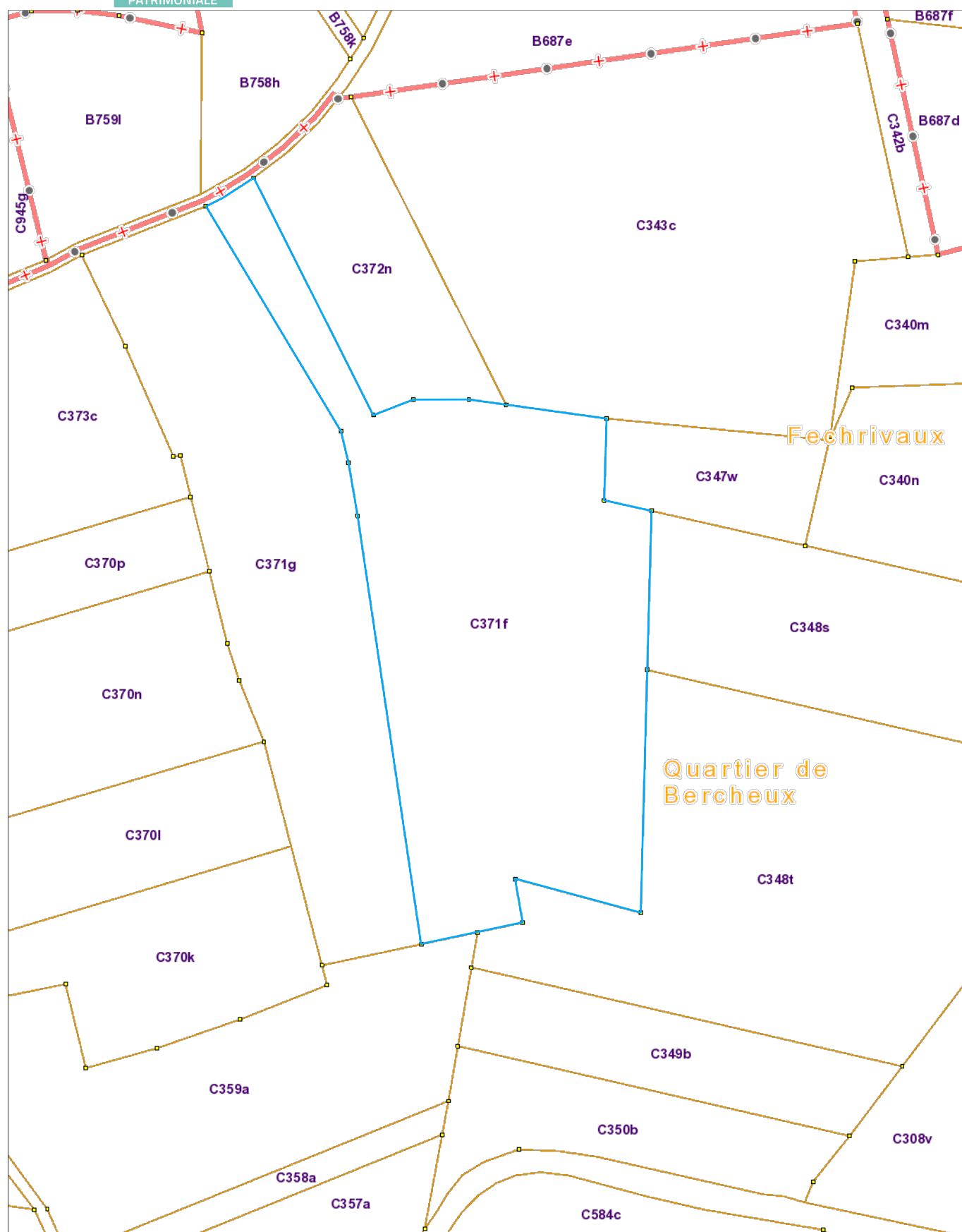
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
VAUX-SUR-SURE 5 DIV/JUSERET/

Situation la plus récente
Fait le 22/12/2021
Échelle : 1 : 2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





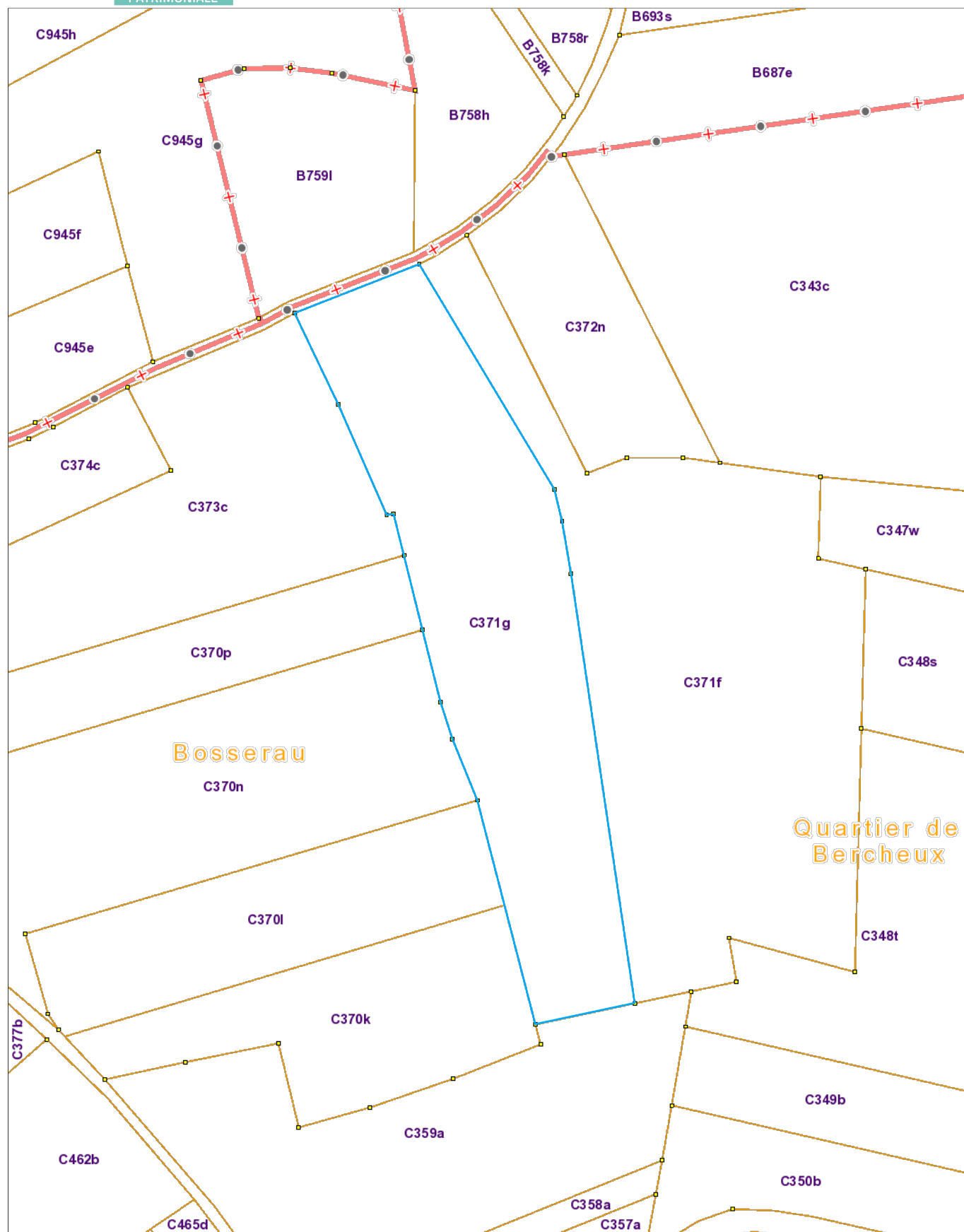
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
VAUX-SUR-SURE 5 DIV/JUSERET/

Situation la plus récente
Fait le 22/12/2021
Échelle : 1 : 2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

